



FEDERATION SYNDICALE UNITAIRE

Bulletin trimestriel de la Section des Pyrénées Orientales de la Fédération Syndicale Unitaire

Enseignement, Éducation, Recherche, Culture, Justice, Formation, Insertion

Juillet, Aout, Septembre 2018 n° 100

EDITO :

Se mobiliser et voter pour la défense du paritarisme.

La FSU 66 a décidé d'appeler à la grève le 9 octobre, dans un cadre interprofessionnel. Les organisations syndicales FSU-CGT-FO et Solidaires dénoncent une politique qui vise à remplacer les règles collectives par une individualisation des relations au travail, dont la conséquence est la l'isolement et fragilisation des salarié-e-s. Dans la Fonction Publique, la volonté d'en finir avec le paritarisme montre le peu d'intérêt du gouvernement pour le dialogue social et pour la représentation des personnels. Peut-on croire que les salariés seront mieux écoutés et mieux défendus, avec la suppression d'instances paritaires qui permettent aux délégués du personnel de relayer les difficultés du terrain et de « batailler » pour faire entendre le point de vue de leurs collègues ? Le paritarisme est la garantie de règles communes (pour les promotions comme pour les affectations), la protection contre les passe-droits, la primauté du collectif sur les comportements individualistes. **Ce sont ces principes qu'il faudra défendre fin novembre lors des élections professionnelles.**

De ce monde du travail-là, Macron n'en veut pas ! Pour lui, la contractualisation « de gré à gré »

doit être généralisée. Place à la concurrence entre salariés et à la constitution de réseaux ...

Depuis des décennies, les organisations syndicales en général et la FSU en particulier ont dénoncé par exemple les tentations des ministères précédents de multiplier les postes à profil. Force est de constater que les délégués du personnel ont été utiles en empêchant une déréglementation généralisée. Grâce à leur expertise et leur opiniâtreté, les cadres collectifs ont été préservés même si quelques reculs n'ont pu être évités.

Les mobilisations antérieures ont également pesé : depuis 2000 (obtention d'un vaste plan-pluri annuel de créations de postes dans l'Education Nationale), peu de victoires sont à mettre au crédit du mouvement syndical. Mais sans lui et sans l'implication des salarié-e-s, que seraient aujourd'hui les services publics et la situation des personnels ? La réponse est contenue dans la question.

C'est pourquoi l'heure doit être à la mobilisation dans la rue dès le mois d'octobre... mais aussi fin novembre dans les bureaux de vote (ou chez soi seul devant son ordinateur... autre temps autre mode d'élections!)



Grégory Raynal,
Secrétaire départemental de la FSU 66

**Elections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre 2018
Je vote pour la FSU et pour ses syndicats !**

STAGES SYNDICAUX de la FSU 66 :

Face à la volonté gouvernementale d'imposer des mesures qui de fait contournent le statut des fonctionnaires, voire le vident de sa substance et qui mettent à mal les services publics, il est indispensable de rappeler en quoi le choix du service public est un choix de modernité et d'affirmer que la fonction publique n'est en rien archaïque ou figée : elle est la condition de services publics garantissant à chacun de nous l'effectivité de nos droits. Parce que c'est l'affaire de tous nous voulons défendre son utilité et son rôle dans la société et en appeler à un véritable débat.

Le paritarisme, une garantie pour nos promotions et nos mutations.

**Le 8 novembre 2018 de 9h à 17h
au lycée Maillol à Perpignan.**

En débat :

Besoin de plus de Fonction publique, pour une société plus juste.
Le statut, des droits et des obligations, un enjeu pour nos métiers.
Quels syndicats et quel syndicalisme ? Besoin du collectif pour être efficace ?

**Avec la présence et la participation de Benoît Teste.
Secrétaire national adjoint du SNES.**



AED/AVS/AESH/PEC/Contractuels

Contrats, temps de service et emploi du temps, salaires et indemnités, droit à la formation, congés et autorisations d'absence, conflits du travail et droits syndicaux.

**Le vendredi 30 novembre 2018
de 9h à 17h au lycée Picasso
CONNAÎTRE ET DÉFENDRE SES DROITS,
AMÉLIORER SES CONDITIONS DE TRAVAIL !**

Public concerné : les AED/AESH/AVS../PEC / contractuels et tous les collègues intéressés

Modalités pratiques d'inscription :

- 1) Déposer l'imprimé rectoral au secrétariat de son établissement au moins un mois avant la date du stage.
- 2) Renvoyer le bulletin d'inscription au SNES, SNEP, SNASUB ou au SNUIPP, par courrier ou par mail.

Attention : l'imprimé de demande de congé pour formation syndicale doit être déposé au secrétariat 30 jours avant le stage, soit le 30 octobre 2018.

**en présence de Mireille GUIBBERT,
responsable du secteur AED pour le SNES Montpellier**

Elections professionnelles du 29 nov au 6 décembre : Pour quoi faire ?

Lors des élections professionnelles, 5,2 millions d'agents publics seront appelés à voter pour choisir leurs représentants du personnel siégeant dans les organismes consultatifs de la fonction publique (CT, CAP, CCP) pour un mandat d'une durée de quatre ans.

Cette élection permet également de vous représenter dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, conseil départemental de l'éducation nationale, commission de réforme, conseil supérieur de l'éducation, conseil supérieur de la fonction publique...). Les élections professionnelles permettent d'établir la représentativité des organisations syndicales.

La forte participation à ces élections permettra de **conforter la légitimité des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein d'instances qui constituent le cœur du dialogue social dans la fonction publique**. Ces instances sont en effet consultées sur **des sujets qui concernent le quotidien des agents** tels que l'organisation des services, les orientations de la politique indemnitaire, les conditions de travail, la situation individuelle et la carrière des agents.

Les représentants du personnel FSU par leur présence à vos côtés dans les salles de maîtres ou

de profs, sur votre lieu de travail et dans vos bureaux, par leurs informations dans les journaux, les sites départementaux ou nationaux vous informent, vous conseillent, interviennent avec vous pour des règles plus justes, plus équitables, plus transparentes. Ils vous accompagnent dans vos démarches auprès de l'administration.



Les élus du personnel FSU défendent une équité de traitement de tous les agents et des opérations administratives transparentes : promotions, mouvement, liste d'aptitude, mutation, temps partiels... autant d'opérations administratives qui rythment la vie professionnelle et familiale de tous les agents et qui sont aujourd'hui placées sous le contrôle attentif de leurs élus du personnel. Or, sous couvert d'un fonctionnement des instances jugé trop lourd, le gouvernement vient de mettre sur la table un projet de réforme qui signe la fin du paritarisme dans la fonction publique. Le gouvernement envi-

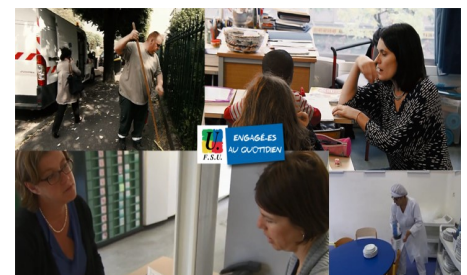
sage de vider les commissions paritaires de leurs attributions et de supprimer les CHSCT.

Le jeudi 6 décembre 2018 tous les agents publics, titulaires et contractuels, éliront leurs représentants aux Comités Techniques (CT), aux Commissions Administratives Paritaires (CAP pour les fonctionnaires) et aux Commissions Consultatives Paritaires (CCP pour les agents contractuels).

Ces élections sont importantes, les élu-e-s FSU du Département vous présenteront leur bilan, iront à votre rencontre dans les services, vous informeront sur vos droits, comme nous l'avons toujours fait au cours des quatre dernières années.

Rien ne pourra se faire sans vous !

Un seul tour de scrutin, un droit syndical et une représentativité adossée aux élections CT pour lesquelles tous les agents votent (titulaires et contractuels), une représentation proportionnelle aux résultats obtenus, tels sont les principes qui structurent les règles. **Emparons nous de ce scrutin pour affirmer notre attachement au paritarisme et à nos représentants des syndicats de la FSU.**



Pour le respect de nos droits : PAS TOUCHE AUX CAP ET CHSCT !

Parce que je tiens au paritarisme, et parce que je fais confiance aux

AMRANI Marlène (Perpignan)	CANTE Laetitia (Elne)	DUBARRY Marc (Rivesaltes)
ANDRIEU Fabien (Lyc Picasso Perpignan)	CAPEL Brigitte (Saleilles)	DUVAL André (Lycée Bourquin Argeles)
ARGELES Aline (Perpignan)	CARDON Denis (Rivesaltes)	EPAILLY Helene (Clg Bourquin Millas)
ARISTIDE Laure (Lycée Lurçat Perpignan)	CARDONNE Caroline (Claira)	ERRE Olivier (Osséja)
AUFRET Christian (Clg Moreto Thuir)	CARLES Carole (Elne)	ESCUDIE Valérie (Claira)
BAE Stéphanie (Toulouges)	CARPE Eric (Collège Cabestany)	FAGEDE Jackie (retraîtée)
BALLESTERO Elodie (Pia)	CASANOVA Jean (retraité)	FAJULA René (St Cyprien)
BARCELO Carole (Lycée Arago Perpignan)	CHEVIET Jean-Jacques (Bompas)	FAUX Cécile (Argelès)
BASSOUL Emmanuel (Lyc Picasso Perpignan)	CIANFARANI Michèle (Les Angles)	FELTZ-CRIBAILLET Cathy (Retraîtée)
BATLLE Cédric (Collège Jean Macé Perpignan)	CLEMARES Carole (Bages)	FERNANDEZ Nadia (Canet)
BERTUCCHI Anaïs (Lycée Lurçat Perpignan)	CLOTET Louis (Thuir)	FERRON Pascale (Pollestres)
CARLES Véronique (Lycée Lurçat Perpignan)	CORREGÉ Carole (Rivesaltes)	FINES Guylaine (Claira)
ALEXANDRE Nathalie (Lycée Lurçat Perpignan)	CORREGÉ Jean-Claude (Retraité)	FONTANIE Marie-Pierre (Corneilla del Vercol)
BESNARD Caroline (Canohès)	CORTADE Jean-Alain (Rivesaltes)	FORTUNY Christine (Néfiach)
BLANIC Maïté (Saillagouse)	CUNÉ Franck (Clg Moreto Thuir)	FRIDLENDER Cécilia (Elne)
BOGAERT Véronique (Perpignan)	DARNER Virginie (Canet)	GABILLARD Martine (Lp Leon Blum Perpignan)
BONNETON Sylvie (Canohès)	DE MALET Florence (Canohès)	GALANO Sylvie (Cabestany)
BONTEMPS Annaïka (Pia)	DELCAMP Anne Marie (Retraîtée)	GALLERON Sylvie (Cabestany)
BOT Nathalie (Claira)	DELCOR Caroline (Lyc Déodat de Séverac Céret)	GARCIA Gérard (Retraité)
BOUQUET Josiane (Perpignan)	DELPORTE Dominique (Lycée Renouvier Prades)	GARCIA Laetitia (St Cyprien)
BOURSIER Florence (Claira)	DESCAZEAU Sandra (Saillagouse)	GAS Géraldine (Perpignan)
BRZYCHCY Patricia (Perpignan)	DESSIAUME Fanny (Perpignan)	GENTOT Vanessa (Perpignan)
CAIRAT Charlène (Peyrestortes)	DEUNF Sébastien (Pia)	GERARD Nathalie (Port Vendres)
CAMPANAUD Jacquie (Lp Charles Blanc Perpignan)	DEVIU Patrice (Canohès)	GERARD Pierre-Jean (AVS Perpignan)
CANADELL Noelle (Retraîtée)	DIDIER Marie (Lycée Lurçat Perpignan)	GIMENEZ Gaëtan (retraité)
CANDORET Emmanuelle (Collège Jean Macé Perpignan)	DO PAVIA Marie (Elne)	GIMENEZ Kathie (Canohès)
	DOMENACH Stéphanie (Toulouges)	GONZALEZ Philippe (Lycée Picasso Perpignan)
	DORY Franck (ZR Perpignan)	GONZALEZ Virginie (Pia)
		GORGOS Frédérique (Villeneuve de la Raho)
		GORGOS Michel (Canohès)
		GRIVER Patrick (Canet)
		HAHUSSEAU Jérôme (Bompas)
		HERNANDEZ Monique (retraîtée)
		HODY Catherine (Montescot)

HUMBLLOT Céline (Perpignan)
ILLES Christian
(Clg J.Verne Le Soler)
JANY Ludovic
(Lyc Comte de Foix Andorre)
JOBERT Jean-Philippe
(Ste Marie)
JOURDA Jean-Marc
(Toulouges)
LABRUNE Richard (Prades)
LARTIGUE Florence (Claira)
LATOUR Sébastien
(Lyc Rosa Luxemburg Canet)
LE BOLLOC'H Isabelle
(Perpignan)
LE CLAINCHE Deborah
(Clg Camus Perpignan)
LE GOFF Françoise (Pia)
LEBOUCHER Magali (Argelès)
LECOQ Francis (Retraité)
LEGAY Sylviane (Perpignan)
LEURET Brigitte
(Lyc Lurcat Perpignan)
LEVEIL Pierre
(Clg Pablo Casals Cabestany)
LLONGARRIU Fleur
(St Laurent)
LLORT Nathalie
(Clg La Garrigole Perpignan)
LOIGNON Véronique
(Collège Thuir)
LORENZO Frédérique
(Estagel)
LOURENCO Idalia (Thuir)
MAILLACH Jean (Canet)
MAILLE Christine (Canet)
MANCHUEL Sabine
(Clg Pablo Casals Cabestany)
MARSELLI Elisabeth
(Perpignan)
MARTINEZ Annick
(ens.reférente)
MARTINEZ Line
(Lyc Renouvier Prades)
MARTINVILLE Romain
(Cabestany)
MASCETTI Elodie (Perpignan)
MASGRAU Myriam (Elne)

MAYOR BARRIS Charlène
(Perpignan)
MELUSSON Fabienne
(St Laurent)
MESNARD Pascal
(Lycée Bourquin Argeles)
MESTRE Patricia (Llupia)
MESTRES Stéphane
(Lyc Arago Perpignan)
MIFFRE Luc
(Lyc Maillol Perpignan)
MILOCCO Emmanuel
(Toulouges)
MIMOUNI Sabrya
(Perpignan)
MOCCAND Éric
(Lycée Lurçat Perpignan)
MONTANES Christophe
(Perpignan)
MORALES Géraldine
(Lycée Renouvier Prades)
MORCILLO ALBERT Edith
(Claira)
MORESCHI Suzanne (Bages)
MOULENAT Fabienne (Canet)
NICOL Sylvie (Perpignan)
NICOLAS Emilie (Canet)
OMS André (Thuir)
ORTEGA Françoise
(Lycée Lurçat Perpignan)
PALANCHON Guillaume
(Collège Rivesaltes)
PEIRERA Pauline
(Collège Cabestany)
PENFRAT Pascale (Le Soler)
PERION Stéphane (Rivesaltes)
PHILIBERT Jean Marie
(Retraité)
PIGUET Sandrine
(Saint-Estève)
POINT Béatrice (Matemale)
POLTEAU Sandrine (Canet)
PONS Nadine (Canet)
POQUET Bérénice (Perpignan)
POUYET Anne (Canet)
PUEL Carine (Rivesaltes)
PUGIBET Jean Pascal
(Retraité)

PUIG Olivier (Elne)
QUIQUANT Sam
(Clg Pablo Casals Cabestany)
RAGOT Olivier
(Clg Pablo Casals Cabestany)
RESSEQUIER Edith
(La Llagonne)
RINCE-HADRAMI Cécile
(Le Soler)
RIQUE Lucie (Canohès)
ROIG Audrey (Ponteilla)
ROYER Pascale (Cabestany)
SALLIOU Nelly (Collège Céret)
SALVAT Carole
(Lycée Lurçat Perpignan)
SANCHEZ Isabel
(Lyc Rosa Luxemburg Canet)
SCHEMLA Stéphanie
(Bompas)
SEMPER Boris (Perpignan)
SERRE Claudie
(Collège Ille/têt)
SEYCHAL Jerome
(Lyc Picasso Perpignan)
SFALLI Céline (St Nazaire)
SOLER Frédéric (Perpignan)
SOUCHE François
(Canohès)
SPIAGGIA Catherine
(Clg Jean Macé Perpignan)
THOMASSET Pascal
(Lyc Maillol Perpignan)
THOMASSET Pascale
(Lyc Maillol Perpignan)
TIGNERES Julie (Port-Vendres)
TOUTON Jean Louis
(Lyc Comte de Foix Andorre)
TRAZIC Stephane
(Clg Mitterand Toulouges)
TRILLES Marielle (Canet)
TRUILLET Philippe
(Perpignan)
VERGES Monique (Les Angles)
VIBERT-GUIGUE Alain
(retraité)
VIBERT-GUIGUE Brigitte
(retraitée)
VIROS Marie (Perpignan)

Et encore une réforme des retraites...

En 2014, une réforme des retraites était annoncée comme celle qui permettrait de sauver le système de solidarité intergénérationnelle pendant de longues années ! Mêmes discours en 1995, en 2003 et en 2010...même discours aujourd'hui !

Les réformes précédentes ont maintenu des cadres collectifs (grâce « aux organisations syndicales de transformation sociale » qui ont su mobiliser les salariés, retraités et chômeurs) mais elles ont considérablement affecté le montant des pensions * tout en reculant l'âge de départ à la retraite**.

***Le taux de remplacement net moyen public-privé (rapport entre le montant de la pension et l'ancien salaire) tourne actuellement autour de 66%. Il était de 76% en 1999.**

En cause :

- **1987 : indexation des pensions sur l'évolution des prix et non plus sur celle des salaires**
- **1993 : passage de 10 à 25 ans de carrière pour la prise en compte des salaires servant à déterminer la pension dans le régime général (privé)**
- **2003 : instauration du système de décote**

**** En 2010 l'âge de départ à la retraite passe de 60 à 62 ans. Depuis 2014, 43 annuités sont requises pour les générations nées à partir de**



1973

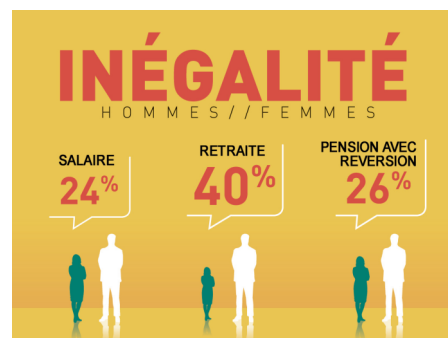
Sous couvert d'harmonisation des différents régimes de retraites, le projet du président Macron est de tout autre nature. A travers la retraite par points ou les comptes notionnels, il vise à passer de règles collectives avec des repères communs (âge de départ à la retraite par exemple) à une individualisation des situations : chacun récupère un pourcentage des montants cotisés pendant toute la carrière. Le nouveau régime serait dégagé de toute obligation en matière de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite.

Pour les tenants de cette ré-

forme, cela permettrait une plus grande lisibilité puisque chacun(e) pourrait connaître le montant de sa pension bien avant son départ. C'est oublié que le pourcentage calculé serait variable ... en fonction de l'espérance de vie et de la situation budgétaire de la caisse de retraite.

Autre mérite pour Macron et consorts (dont certaines or-

ganisations syndicales dites réformistes): chacun(e) serait sur un même pied d'égalité. Plus de différences de traitement entre les salarié(e)s. Plutôt intéressant... sauf que les règles établies pour compenser des inégalités ne sont pas sujettes à cotisations. Le risque est grand dans un contexte de « rationalisation » et d'austérité budgétaire de voir supprimées ou considérablement limitées les retraites de reversion ou les compensations liées à la maternité. Cela accroîtrait les inégalités hommes-femmes



... comme les aiment les « libéraux »

Inégalités hommes-femmes actuellement :

- **24% de différence au niveau des salaires**

- **40% de différence au niveau des pensions**

***L'allongement des années d'étude est une évolution positive liée à l'élévation des qualifications dont la société et les entreprises ont besoin. Par ailleurs le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans est de 25%.**

La FSU revendique le rétablissement de ce dispositif dès 55 ans et son extension à tous les personnels contractuels. Elle revendique le droit effectif à une mobilité professionnelle, des possibilités d'allègement du temps de travail et pour ceux et celles qui le souhaitent



LA RETRAITE, des droits à préserver et à conquérir

Pour la FSU, il est urgent de définir d'autres sources de financement*, ce qu'ont refusé systématiquement les gouvernements successifs.

***Propositions de la FSU (entre autres) :**

- **Réformer l'assiette des cotisations patronales en modulant le taux de cotisation en fonction de la politique d'emplois des entreprises et du rapport entre le niveau des salaires et la valeur ajoutée.**
- **Taxer les produits financiers**

Cela permettrait de garantir les niveaux de pensions mais aussi d'acquérir de nouveaux droits, notamment la prise en compte des années d'études* ou de chômage.

Selon un rapport récent (DREES), seuls 30% de la génération 1978 pourra prétendre partir à 62 ans sans décote

La FSU revendique l'intégration dans la durée cotisée des années d'études supérieures ainsi que des périodes de formation, d'apprentissage, de stages, de services civiques et de chômage entre la fin de la formation et la vie professionnelle.

Dans la fonction publique, la FSU demande l'ouverture de réelles discussions sur les conditions de travail notamment en fin de carrière, période marquée par une pénibilité accrue pouvant dégrader l'état de santé avant le départ à la retraite. La suppression de la cessation progressive d'activité (CPA) dans toute la Fonction publique a participé à cette dégradation.

une diversification des tâches permettant un partage de l'expérience : fonctions de conseils, de tutorat, de suivi de projets.

Ce dossier va être très rapidement au cœur du débat public. Macron a fait de cette réforme un objectif majeur pour l'année 2019.

Nous y sommes !



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

